

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Valérie BOUCHARREL représentée par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Carla AFONSO DA CRUZ est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 mars 2025

Délibération 2025-006

Approbation du Compte de Gestion 2024 - Caisse des Ecoles

Monsieur le maire rappelle que budget Caisse des Ecoles est en sommeil depuis le 01 décembre 2022.

Après avoir entendu et approuvé le fait qu'aucune écriture comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2024 et **DECLARE** que ce compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Votants : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 21/03/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 21/03/2025

Le Maire,
Jean MOUZAT

